

pour qu'il soit nommé, on me dit qu'il fallait le consentement de l'Association.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député qui a la parole accepte-t-il que le ministre lui pose une question?

M. Lewis: Avec plaisir, monsieur l'Orateur, mais je crains que ces interruptions ne me forcent à accaparer le temps de parole d'autres députés.

L'hon. M. Benson: Je devrais peut-être poser la question de privilège au lieu d'une question ordinaire. Je ne voulais pas induire la Chambre en erreur à propos de cette rencontre. Mes fonctionnaires en ont parlé avec l'Association des contrôleurs, mais deux autres associations également en cause n'ont rien eu à y voir.

M. Lewis: Voilà qui est fort regrettable. Si le ministre avait mentionné, au début, que l'on avait consulté la principale organisation par ordre d'importance numérique, ou l'une d'entre elles, au sujet de la recommandation du juge Robinson, cela aurait aidé les choses. Mais il m'a donné l'impression qu'il s'agissait d'un accord unilatéral. C'est l'expression qu'il a lui-même utilisée. Le gouvernement a une terrible responsabilité dans ce domaine. Ces négociations se poursuivent depuis dix-huit mois. Le gouvernement a essuyé, en mai dernier, la menace d'une grève. Par conséquent, et pour éviter celle-ci, le gouvernement a convenu de cette rencontre et l'a discutée avec l'Association.

● (5.30 p.m.)

Dans une lettre à l'Association le gouvernement a déclaré—j'ai oublié les termes exacts—qu'il examinerait attentivement les conclusions du commissaire. Il a déclaré qu'il les étudierait immédiatement. Le président du Conseil du Trésor ne pourrait pas prétendre, devant la Chambre, que ces gens sont terribles, qu'ils ont mis le gouvernement au pied du mur en décidant de faire grève mardi prochain, alors qu'il a en mains, depuis cinq semaines, un rapport du commissaire. Le ministre a également affirmé: «Nous avons vu ces personnes toutes les fois qu'elles l'ont voulu». Il a peut-être raison. Je ne mets pas en doute ses paroles, je ne les ai jamais contestées.

Il avait le devoir de leur demander de le rencontrer, et non pas d'attendre qu'ils viennent à lui. Certes, il savait déjà, en mai ou juin dernier, que ces travailleurs allaient se

[M. Lewis.]

mettre en grève s'ils n'obtenaient pas satisfaction, rien ne justifiait son incurie. Ce n'était pas à eux de proposer une réunion. Dans l'intérêt du Canada et des Canadiens, il aurait dû agir promptement, les inviter dans son bureau le lendemain de la présentation du rapport et leur dire: «Messieurs, nous ne pouvons admettre ceci.»

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable député. Il a dit qu'il épuiserait son temps de parole, et je suis donc certain qu'en toute équité, il permettra qu'on lui pose une question.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, j'en appelle au Règlement. Pendant le discours du président du Conseil du Trésor, nous avons essayé de poser des questions. Le ministre se lève maintenant pour la troisième fois en vue d'interrompre le député. A mon avis, c'est absolument irrégulier. Si on le permet, on aurait dû m'accorder le privilège de poser une question semblable au président du Conseil du Trésor.

M. l'Orateur: Le représentant de Prince (M. MacDonald) avait été autorisé à poser une question.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'ai le droit, je le sais, de poser cette question, mais j'ai l'impression que vous me le déconseillez.

M. l'Orateur: La tâche de la présidence en serait peut-être facilitée si le député refusait de répondre aux questions.

M. Lewis: C'est ce que de ma place j'avais cru lire dans vos yeux, monsieur l'Orateur, et j'ai l'intention de suivre ce conseil.

Je suis assuré que c'est bien là le principe qui entre en jeu dans cette question. Si le ministre des Transports et le président du Conseil du Trésor ont trouvé des erreurs dans les calculs ou dans le principe de l'égalité d'âge, ils avaient l'autorité, en vertu d'un décret du conseil qu'ils peuvent rendre en cinq minutes, de remettre ce rapport au juge Robinson, lui dire que, selon eux, il avait omis quelque chose et le prier de bien vouloir l'examiner à nouveau et d'entendre d'autres observations là-dessus.

Je rejette la déclaration du président du Conseil du Trésor. Je m'occupe depuis trop longtemps de ce genre de négociations pour considérer comme parole d'évangile l'opinion de l'une ou l'autre des parties à un différend. Les représentants des contrôleurs de la circulation aérienne ont, bien sûr, leur opinion des